



## Le département soutient les familles et la...

publié le 13/10/2020



Le département soutient les familles et la reprise des activités culturelles et sportives.

Cette aide est accessible à tous et permet de se faire rembourser la licence sportive de votre enfant qui souhaite ou est déjà inscrit à l'Association Sportive du collège.

Le montant de l'aide est de 15 euros pour une inscription à une activité sportive ou une inscription à l'association sportive du collège de votre

enfant.

Le justificatif de reçu de cotisation vous donne éventuellement droit à un remboursement et est à demander aux professeurs d'EPS de votre enfant.

Cette demande est à faire avant le 31 décembre 2020.

N'hésitez pas !!! c'est simple et rapide.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**